

# QUOTAS

## Bilan d'une année de fonctionnement :

# LES QUOTAS LAITIERS - AN II

Nous ne reviendrons pas sur la mise en place des quotas laitiers, la réglementation européenne, l'application en France et notre désaccord fondamental que l'on peut résumer ainsi : *non au principe des quotas*, qui fige les inégalités de situation, *oui au principe du quantum*, qui vise à partager les revenus et maintenir des emplois (voir «Germinal» n° 36 & 37).

L'an II des quotas est commencé depuis le 1er avril 1985. Il est donc possible de faire un bilan après la première année d'application, en sachant que la deuxième campagne ressemblera beaucoup à la première...

### □ Production laitière : - 2 %

Pour la campagne laitière 84/85, la France a globalement respecté son quota qui était : 1983 - 2 %. Bien que un tiers des laiteries soient en situation de dépassement de leurs quotas ...et auraient dû payer un super-prélèvement (répercuté à leurs producteurs), il a été acquis que le quota national étant respecté, personne ne paierait.

Ce freinage de la production a été obtenu par deux moyens :

- la menace du super-prélèvement pour ceux qui dépasseraient leur référence ;
- les primes à la cessation d'activité laitière qui ont été largement utilisées, notamment par les éleveurs de plus de 55 ans.

**D'accord pour freiner la production laitière, mais pas d'accord sur les moyens utilisés.**

### □ Producteurs laitiers : - 10 %

Plus de 40.000 producteurs de lait, 10 % du nombre total ont bénéficié des primes de cessation de l'activité laitière :

- 20 % pour une reconversion ;
- 20 % qui avaient déjà atteint l'âge de la retraite ;
- 60 % qui percevront entre 55 ans et l'âge de la retraite une prime annuelle.

Le principe de permettre à des producteurs assez âgés d'abandonner une production astreignante 365 jours par an n'est pas en soi une mauvaise chose ; il fallait simplement que le tonnage de lait ainsi libéré aille dans **une réserve nationale pour l'installa-**



D.R.

**tion des jeunes et l'affectation à des prioritaires**, et d'abord les petits. Malheureusement, 90 % des quantités libérées avec l'aide de l'Etat sont restés au niveau des laiteries. Comme la transparence dans la gestion des quantités libérées par les laiteries n'a pas été respectée, on peut dire que la politique de restructuration laitière est conduite

à 90 % par les laiteries, et à 10 % par l'Etat !

### □ Re-belote pour la campagne 1985/86.

Pour cette campagne commencée depuis le 1er avril, la production nationale doit baisser encore de 1 % (c'est-à-dire : 1983 - 3 %). Les deux mêmes moyens vont être utilisés :

- la menace du super-prélèvement... mais beaucoup d'éleveurs qui avaient fait un effort de réduction ont vu que **cet effort avait profité à d'autres...** La menace est émuée... et le Ministère, pour être pris au sérieux, va devoir rendre la menace plus imminente (probablement menace d'un super-prélèvement provisionnel dès l'automne).

- De nouvelles aides à la cessation d'activité laitière. D'ores et déjà il est acquis que FNSEA et CNJA auront satisfaction syndicale demandait que l'argent public soit consacré à l'avancement de l'âge de la retraite, comme pour les autres catégories socio-professionnelles.

De plus, cette campagne se terminera avec les élections législatives ...alors, s'il y a un dépassement et s'il doit y avoir super-prélèvement, le gouvernement de gauche fera-t-il payer tous les producteurs qui ont dépassé, y compris les petits, ou uniquement les gros ? (1) Facile d'imaginer que le gouvernement socialiste fera tout pour échapper à ce cruel dilemme et laisser le bébé ...au suivant.

### □ La restructuration laitière.

Des chercheurs de l'INRA de Rennes ont analysé les conséquences des quotas laitiers sur le nombre d'agricul-

teurs en 1990. L'étude est appliquée à un département laitier, la Mayenne, qui a connu depuis 1978 la plus forte croissance de la production laitière en France.

Sachant que le contexte sera une croissance faible avec un marché saturé, une légère baisse des prix en francs constants, les chercheurs on fait trois hypothèses :

- la **restructuration libérale** dans laquelle les entreprises laitières seraient maîtres du jeu ;
- la **restructuration volontariste** pour une répartition de la production avec intervention de l'Etat ;
- la **restructuration accompagnée**, intermédiaire entre les deux précédentes.

En voici les résultats :

### Nombre d'Agriculteurs Mayennais en 1990 selon les politiques de gestion des quotas

	1984 avant quotas	1990 : selon les politiques de restructuration		
		Libérale	Volontariste	Accompagnée
- Nombre total d'agriculteurs	18 000	14 000	16 000	15 000
- Nombre de livreurs de lait	12 500	7 900	10 500	9 000
- Nombre moyen de vaches par atelier	21	33	23	28
- Livraison moyenne de lait par atelier	86 000	170 000	100 000	135 000
- Exode agricole annuel moyen (1984-1990)		5,5%	2,75%	4,15%

A noter que le gouvernement de gauche a choisi, pour les deux premières années d'application des quotas, la restructuration libérale.

A noter aussi que cette restructuration libérale repose sur une idée fautive, aussi bien répandue à gauche qu'à droite, à savoir que plus un atelier est important, plus il est compétitif. En fait, le coût de production du litre de lait est, en général, plus élevé dans les gros ateliers à cause d'un recours relativement plus important aux consommations intermédiaires, dont une proportion non négligeable est importée. Le gros producteur regagne, et parfois au-delà, par la quantité ce qu'il perd en valeur ajoutée à l'unité produite. Mais, pour la collectivité, l'important c'est la valeur ajoutée de la branche. Il faut aussi se rappeler que les gros producteurs consomment plus d'aides publiques (soutien des marchés, aides à l'investissement...).

#### Le renforcement du pouvoir des laiteries.

Cette restructuration libérale se fait donc principalement par les laiteries. Exemple : un jeune qui veut s'installer agriculteur et produire du lait doit

d'abord trouver une laiterie qui s'engagera à prendre son lait. Sur sa zone de collecte, la laiterie peut donc choisir de favoriser plus ou moins :

- l'installation des jeunes,
- l'agrandissement des producteurs en place,
- l'élimination des petits.
- etc...

Un arrêté du Ministère de l'Agriculture du 17 septembre 1984 lance la chasse aux laits de plus de 500.000 germes ou plus de 750.000 cellules leucocytaires. Après 4 contrôles consécutifs au-dessus de ces seuils, la laiterie a le droit de ne plus collecter. Les laiteries vont pouvoir jouer de la carotte et du bâton pour éliminer les petits producteurs : «prenez donc la prime de cessation, car vous risquez un jour que votre lait ne soit plus ramassé...».

#### Une autre politique était possible

Sans même parler de quantum ou de prix différenciés, il était possible de gérer différemment les quotas.

- Utiliser les tonnages libérés par les cessations d'activité prioritairement pour les installations de jeunes avec un plafond de 150.000 l pour 2 travailleurs. Ce qui suppose que ces tonnages

ailent dans une réserve publique nationale ou régionale et non pas aux laiteries.

- Pas de réduction de production pour les petits producteurs, mais des exigences de réduction plus fortes pour les gros producteurs qui ont généralement la possibilité de produire autre chose ou de produire plus autonome et plus économe.

- Mobiliser les services du développement agricole pour des systèmes de production à la fois plus diversifiés et plus autonomes.

#### Où sont passées les bonnes idées de la gauche ?

On peut déjà, sans grands risques d'erreur, faire le bilan de la politique agricole de la gauche jusqu'aux législatives de 1986. D'ici à 1986, le nouveau ministre Henri Nallet va devoir gérer les quotas en évitant les plus grands mécontentements (donc ceux de la FNSEA) ; il va terminer la énième réforme du développement, qui n'est qu'un enterrement des espoirs soulevés par les Etats Généraux du Développement Agricole. Il va faire aboutir un règlement judiciaire pour la liquidation des agriculteurs en faillite... ce qui est utile, mais ne devrait être qu'une retombée de l'instauration d'un véritable statut paysan à la suite du rapport Gouzes.

De la gauche au pouvoir de 1981 à 1986, il restera la reconnaissance de la pluralité syndicale, quoique timide puisque un syndicat doit faire au moins 15 % des voix pour être reconnu représentatif. Encore un cas particulier pour l'agriculture. La question : comment se fait-il que le parti socialiste, qui est arrivé au pouvoir avec une large majorité et de bonnes idées pour les travailleurs de la terre (prix différenciés et quantum, offices fonciers...), ait tourné le dos à l'espérance de tous ces militants.

De la réponse à cette question en agriculture et dans bien d'autres domaines, on peut chercher le chemin qui conduira à une recomposition de la gauche.

Jean-Yves GRIOT.

(1) On me répondra que ce n'est pas le gouvernement français qui décide, mais l'Europe. Alors, comment se fait-il que le gouvernement libéral Kohl, en R.F.A., ou celui des Pays-Bas applique des politiques différenciées selon les ateliers ?